

Compte-rendu du conseil d'école du 15 novembre 2018

Membres présents : présidente de séance : Mme Riffard enseignant(e)s : Mme Cadiet, M. Piquemal, Mme Gauthier, Mme Formet, Mme Labbé, Mme Vernhet, Mme Lemerrrer, Mme Leduc Inspecteur de l'éducation Nationale : M. Landeau représentants des parents élus : Mme Gloria, Mme Merlen, Mme Bizien, Mme Crozat, M. Bochereau, M. Robin, M. Soubigou, Mme Cantric Responsable Education & Loisirs : M. Thomas Traducteur LSF : Mohamed Jabbar	Membres excusés : enseignant(e)s : M. Lemau M. Lenéel Mme Heugebaert Mme Greneche Elue municipale : Mme Debroise Responsable de l'antenne Nord-Est : M. Van Den Eyne
---	--

1/ compétences du conseil d'école

Au terme des articles D.411.1 et D.411.4 du code de l'éducation,

Art. 17. - Dans chaque école est institué un conseil d'école (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013)

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, président ;
- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école (Mme MARCON, psychologue scolaire)
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'Éducation ;
- Le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressantes :

- Les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales

- les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.
- Le président, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.
- Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Art. 18 (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013).

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- d) Les activités périscolaires;
- e) La restauration scolaire;
- f) L'hygiène scolaire;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;
- b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L.401-4](#).

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Art. 20. - A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

2/ résultats des élections des représentants des parents d'élèves élus

Sur 315 inscrits, 157 votants soit 49 % de participation (2 points de plus qu'en 2017)

Résultat : 145 suffrages exprimés pour la liste FCPE (8 Titulaires et 8 suppléants)

3/ Rentrée 2018

* **EFFECTIFS :**

208 élèves répartis en 8 classes + un PEJS (Pôle éducatif jeunes sourds) :

2 CP (de 24 élèves), CE1 (27 élèves), CE1/CE2 (25 élèves), PEJS (CE1, CE2, CM2), CE2 (27 élèves), CM1 (24 élèves), CM1/CM2 (24 élèves) et CM2 (24 élèves)

* PERSONNEL :

12 enseignants dont le directeur déchargé de classe à mi-temps (Directeur associé) + 2 AVS

PEJS : une enseignante + 1 AVS

Pour les élèves en difficulté, à la demande conjointe des enseignants et de la famille, la psychologue scolaire (Mme MARCON) peut intervenir. L'école ne bénéficie pas des autres membres du RASED.

Florence THEBAULT (ETAPS ville) intervient en sport le lundi après-midi auprès de toutes les classes.

Les élèves de LSF font EPS avec les classes de Mme..... et de Mme RIFFARD pour les CE1/CE2 sourds et de Mme pour le CM2 sourd.

M. Thomas OLIVIER est la responsable du temps du midi et est entouré d'une équipe d'animateurs. Il est aussi responsable du temps du CALM.

Par ailleurs, l'école a un concierge en la personne de Arnaud COTARD. Il s'occupe des petits travaux de l'école et d'une partie du nettoyage de l'école (cours de maternelle et élémentaire, abords de l'école, toilettes, gymnase) et assure la traversée (matin) de la rue de Châteaugiron.

Autres personnels municipaux : trois autres personnes sont en charge du nettoyage et de la propreté des locaux.

* ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

Chaque enseignant a sa classe, sauf dans le cas des échanges de service (pour l'enseignement de l'anglais notamment).

Liberté pédagogique & obligations institutionnelles : les enseignants organisent les apprentissages librement, dans le cadre des obligations institutionnelles (programmes et horaires officiels).

[Question de parent : « séance de sport supprimée, punition collective »](#)

Réponse : Il y a parfois au cours d'une journée de classe, des enseignements qui seront décalés dans le temps, car le déroulement de la journée ne permet de réaliser le programme prévu dans son intégralité. Les raisons peuvent être variées : ajout d'une sortie, d'un projet plus conséquent, d'un prolongement non prévu mais judicieux... Ce peut être aussi le comportement des élèves qui fait perdre du temps : reprises, attentes du silence... Une séance supprimée, d'EPS ou d'autre chose, n'est pas une punition.

Les parents demandent à ce que cela soit bien explicité aux enfants.

Activité Pédagogique Complémentaire :

Il s'agit d'un dispositif d'aide aux élèves, mis en place depuis fin septembre, une à deux fois par semaine, de 13h30 à 14h.

En fonction des besoins des élèves, des compétences visées en lecture & écriture, les élèves par petit groupe sont pris en charge sur une durée déterminée. Pour cette aide, les parents doivent donner leur accord écrit. Cette heure est incluse dans le temps de service hebdomadaire des enseignants.

* MOYENS MATÉRIELS

Neuf salles de classe. Quatre classes sont équipées d'un TNI.

salle informatique/salle de réunion : salle avec 12 postes fixes + un ordinateur par classe

BCD : la ville de Rennes fournit une sélection de livres en complément de ceux de l'école. L'école est abonnée à plusieurs périodiques. Merci aux parents donateurs de livres et à ceux qui participent à l'équipement et au rangement des livres.

Elle sera occupée tous les lundis, mardis soirs pour les ateliers « Lire et Faire Lire ».

salle Art et Sciences : qui sert d'atelier pour des séances en Art Plastique et en Sciences.

salles d'étude Salle informatique, classe de CP et classe CM2

Salle polyvalente : équipée en matériel audiovisuel et tapis de sol, elle sert pour des activités de groupe et pour les ateliers théâtre, danse/expression corporelle et musique.

Gymnase : pour les activités EPS

Un vidéo-projecteur pour l'école (fourni par la ville)

Les commandes : Toutes les classes avaient les fournitures nécessaires pour commencer l'année scolaire.

4/ Règlement intérieur et Charte de la Laïcité

Révisions du règlement intérieur :

- circulaire n°2018-114 du 26 sept 2018 parue au B.O. n°35 du 27sept2018 relative à l'utilisation du portable à l'école et au collège. L'utilisation du portable est interdite aux élèves dans l'enceinte de l'école. Cette mesure ne concerne bien évidemment pas les adultes (outils de communication interne, Besoin lors de PPMS ou autre urgence).

Ajouter l'adresse mail de l'école en haut du règlement intérieur pour que les parents puissent justifier des absences par mail.

- les accès des portails : Grand portail blanc sur les horaires de l'école (accueils de 8h35 & **14h05** ; sorties de **12h** & 16h/16h15). Petit portail vert, sur les horaires périscolaires (temps du midi & études/ateliers/garderie).

Remarque d'un parent :

Des parents se retrouvent « enfermés » dans l'école à 17h40.

Réponse d'Olivier Thomas:

Le portail est fermé à 17h40 pour marquer le fait que l'on passe à un temps périscolaire. Le portail est réouvert à 17h45.

Ajout au règlement :

Aucun.e élève n'est autorisé.e à se déplacer seul.e dans les couloirs.

Ajout au règlement :

Préciser qu'en cas de conflit, les parents ne rentrent pas dans l'école pour régler le problème mais peuvent s'adresser à la directrice.

Ajout au règlement :

Toute information est faite par imprimé et/ou mail.

Réponse à la question sur la communication par mail :

Constat : Les cahiers ne sont pas signés, cela demande du temps en classe pour les CP de coller.

Mr Piquemal communique par mail avec accord des parents. Tous ont une adresse mail.

Il y a un intérêt écologique (économie de papier). Cela facilite la communication aux parents, les réponses sont plus « réactives », cela permet de transmettre des photos.

Premier bilan cependant : ce sont les mêmes familles qui ne répondent pas au mail et qui ne signent pas les cahiers.

Petit point sur les vêtements oubliés : mettre un panneau pour indiquer aux parents où aller chercher les vêtements perdus.

Les ateliers du soir :

Beaucoup d'absences à l'atelier Lire et Faire Lire.

Les parents sont prévenus par un petit papier si leur enfant est inscrit à un atelier avant la période concernée.

Il faudrait prévenir les parents dès septembre de l'atelier que fera leur enfant, même si cet atelier est en deuxième partie de l'année.

Un affichage sera fait pour chaque activité, les groupes et les dates.

- **bouteilles d'eau en classe** : autorisées si utilisation discrète. A remplir à la maison. Pas de bouteille sur la cour/dans les toilettes pendant les récréations.

Règlement adopté à l'unanimité : 16 pour sur 16 votants

Charte de la Laïcité : Présentation

Distribuée à chaque famille. Abordée en classe avec les élèves, différemment selon les niveaux.

5/ Projet d'école et Projets des classes pour cette année scolaire

Les projets de cycle ou/et de classe sont définis par rapport aux compétences des nouveaux programmes et du Projet d'Ecole(2016-2020).

Présentation Projet d'Ecole :

Axe 1, RENFORCER LA MAITRISE DE LA LANGUE EN PRODUCTION D'ECRIT EN S'APPUYANT SUR LA PRODUCTION ORALE

Axe 2, FAVORISER UN MEILLEUR CLIMAT SCOLAIRE.

Journée bricolage :

bilan positif, belle journée, mobilier supplémentaire pour les élèves, placé sous le préau.

Chaque classe a son conseil de classe.

Il y a un « forum citoyen» tous les mercredis matins : pour donner des informations, parler des problèmes et trouver des solutions.

Exemple de problèmes traités :

- les déchets sous le préau
- les soucis dans les toilettes (question des parents)

Le système des colliers (5 colliers pour les filles, 5 pour les garçons) a été adopté après diverses propositions des enfants.

Pour aller aux toilettes, il faut un collier que l'on demande aux enseignants qui surveillent et que l'on rend quand on a fini.

Le bilan, qui a été fait avec les élèves, est positif, les toilettes sont plus propres, il y a moins de problèmes.

Peut-être faudrait-il transmettre ce mode de fonctionnement aux parents (par le moyen du blog?)

> blog de l'école

Depuis le mois d'octobre, nous utilisons *Beneylu*, nouvel ENT de la ville de Rennes pour la communication des écoles. Certains collègues ont déjà mis en ligne quelques articles, écrits en classe.

Outils informatiques & internet : (questions de parents)

Les programmes mettent avant le numérique au service des apprentissages et de la construction des compétences et des connaissances.

Les enseignants peuvent montrer aux élèves des vidéos du site Canopé, site de ressources pédagogiques dépendant du ministère.

Les vidéos peuvent être proposées aux parents pendant le temps des devoirs, sous forme de QR codes, mais les devoirs ne se résument pas à cela.

Le QR code permet un accès rapide et sécurisé aux vidéos.

Tour de table des projets de classe /cycle

Projet Musique : intervenants du conservatoire

Camille ; CP, CE1, CE1/CE2 , travail sur le temps, histoire de la musique occidentale

Hervé : CE2 & CM1, travail sur le jazz

les deux classes de CP : travail avec le Bon accueil sur les objets sonores

CE2 : visite de l'Antipode, le Jardin Moderne et l'Ubu, autour des musiques actuelles

Classes de CM1 et CM1-CM2 : travail avec l'opéra de Rennes

Classe de CM2 : intervention de Laëtitia Chérif pour créer une chanson

visite de l'Antipode, le Jardin Moderne et l'Ubu, autour des musiques actuelles

Les CE1 et les CE1-CE2 : piscine sur cette période

Les CE1, CE1/CE2 & CE2 :

école et cinéma, une film par trimestre (au cinéville, au ciné-tnb, à l'Arvor)

Les CM :

- **Projet Droits de l'enfant dans le cadre de la Charte de la Laïcité**

Les élèves de CM1 et de CM2 participent à un projet dans le cadre de la semaine des Droits de l'enfant organisée par la ville de Rennes, avec la Maison du Ronceray

- **Vivre-ensemble :**

des conseils de classes hebdomadaires

Un forum citoyen chaque mercredi matin à 8h45

des conseil des Elèves trimestriels: le 1^{er} Conseil d'élèves aura lieu le 20 novembre (On y abordera la question du vivre-ensemble à l'école).

[Ambiance de classe \(question de parents\)](#)

période 2 : Mise en place de séance de travail autour du thème du harcèlement scolaire dans les classe de CM (3 classes);avant Noël en demi-groupes, travail autour de saynètes

Périodes 3 & 4: intervention de l'association Liberté-couleurs auprès des classes de CM2

travail en lien avec le périscolaire également.

Il s'agit de définir un endroit calme pour discuter avec les enfants qui rencontrent des problèmes, un endroit où il y aurait du matériel pour exprimer ses émotions.

6/ TEMPS PÉRI-SCOLAIRES

Parole à M. THOMAS et M. PIQUEMAL

- Pause méridienne

environ 170 enfants mangent à la cantine le midi (85%). Ils sont sous la responsabilité de M. THOMAS et ses animateurs.

Trois services sont assurés (12h10, 12h30, 13h)

Les enfants peuvent choisir entre « petite faim » et « grande faim », soit choisir un plat plus ou moins fourni selon leur appétit.

Un travail est fait sur la réduction du bruit et le bien-être à la cantine (jeux mobiles, météo du bruit, ...)

Un bac à compost est installé.

Un plan alimentaire durable est mis en place par la ville pour peser les déchets et ajuster l'offre par la suite.

Ateliers du midi : rappel sur le fonctionnement du temps du midi

Les enfants peuvent s'inscrire à des ateliers sur la durée (la liste sera envoyée aux parents) ou s'inscrire à des ateliers au dernier moment. Jeux en bois, handball, hockey.

L'usage des colliers pour les toilettes sera adopté bientôt sur le temps du midi aussi.

- Etudes et ateliers du soir

Etude : assurée par M. LEMAU (en arrêt maladie), M. PIQUEMAL(responsable par intérim de M. Lemau, Mme JAMES et Mme BOUCAULT.

Chaque jour, à l'étude, les élèves sont pris en charge par 3 surveillants d'étude jusqu'à 17h45.

Après 17 h 45, un élève peut rentrer seul chez lui, sauf indication écrite des parents. Dans ce cas, l'enfant est inscrit au CALM. Un surveillant d'étude les amène au CALM, auprès de Yohann , le responsable. Le CALM ferme à 18h45.

Études très fréquentées, jusqu'à 37 enfants dans une pièce.

Il faut plus de 75 inscrits pour demander une quatrième étude. (soit 25 enfants en moyenne, par étude). Nous approchons, mais ne dépassons pas ce quota.

De 16h45 à 17h45, 5 ateliers sont mis en place : musique le lundi, multisport le mardi, atelier philo (Les P'tits Penseurs) et construction en bois le jeudi, sport le vendredi. Ils sont animés par des animateurs associatifs (GYM'MOMES, CPB RAPATEL).

Lire et faire lire : Dans le but de développer le plaisir de lire et de l'accompagner dans l'apprentissage de la lecture, l'action « Lire et faire lire » est mise en place sur le temps de l'étude durant toute l'année les lundis et mardis.

Mise en œuvre par la Ligue de l'Enseignement, ces séances de « lecture-plaisir » sont assurées par des retraités bénévoles, dans la bibliothèque de l'école et durent ½ heure. Deux bénévoles interviennent cette année.

7/ Sécurité des biens et des personnes

au cours de l'année, deux exercices incendies et trois exercices PPMS sont organisés.

PPMS : Plan Particulier et de Mise en Sûreté

Depuis le début de l'année : un exercice incendie (26/09) & un exercice intrusion/attentat (13/11). Ces deux exercices se sont déroulés conformément aux attentes.

8/ Questions diverses

Pas de **porte-manteaux** installés car il y en a eu et ils n'étaient pas utilisés. Cela peut être dangereux, les élèves s'y suspendent.

Extension de l'école : Nous n'avons pas d'information à ce sujet pour l'instant. Réponse de la mairie ?

Prochaine réunion publique, pas de date fixée

inquiétude de l'équipe et des parents : l'école a-t-elle les capacités d'accueillir autant d'enfants ? et la restauration ?

L'identité de l'école va être modifiée.

beaucoup de logements prévus, sur la ZAC du Haut-Sancé et sur la rue de Châteaugiron.

Fête de l'école :

projet musique... Représentation par groupe de classe ; en dehors de la fête de l'école.

Boîte à idées pour faire remonter les idées des élèves : oui, organisé par l'APE

Durée du conseil d'école : 2h15

Présidente du conseil d'école :
Mme RIFFARD

secrétaire :
Mme CADIET